

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AUDE

COMMUNE DE MOUSSAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 18 OCTOBRE 2016 n° 39/2016

DATE DE CONVOCATION : 14 octobre 2016

CHOIX DES PRESTATAIRES POUR LE MINI STADE SUITE A CONSULTATION (PLATEAU DE JEU ET PATEFORME)

L'an deux mille seize et le dix-huit octobre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Claude CODORNIU, Maire.

15 membres présents : Claude CODORNIU, François CHATELARD, Marie-France MONTOSSON, Pierre VERA, Jacqueline GLEIZES, Elie PUIG, Martine ROUBY, Christine CHORIN MONIE, Bénédicte FOURCAULT, Virginie GALLAND, Sébastien GARCIA, Henri OLIVE, Christiane SALSEGNAC, Rémy FABRE, Valérie LAGUIERCE.

4 procurations : Jean-Luc MOREL à Virginie GALLAND, Carole SARDA à Christine CHORIN MONIE, Cédric LIGNON à François CHATELARD, Jean-Paul SCHEMBRI à Christiane SALSEGNAC.

Secrétaire de séance : Marie-France MONTOSSON.

Nombre de conseillers en exercice :	19	Pour :	13
Présents ou représentés :	19	Abstention :	6
Votants :	19	Contre :	0

François CHATELARD rappelle que le Mini stade s'inscrit dans le cadre des investissements prévus au Budget 2016 pour un montant de 63 180 €.

Après étude des besoins par un comité de pilotage animé par le Conseiller Délégué aux Sports Cédric LIGNON, une consultation a été lancée.

La commission d'Appel d'Offres composée d'Henri OLIVE, Pierre VERA, François CHATELARD et Claude CODORNIU s'est réunie le 21 juillet 2016 pour l'examen des plis reçus.

Trois prestataires nous ont présenté leur offre :

- Société HUSSON : complexe de 277.98 m² (22.60X12.3) pour un montant HT de 33 556.60 € soit 40 267.92 € TTC (120.71 € le m² HT)
- Société AGORESPACE : complexe de 298.88 m² (24.66X12.12) pour un montant HT de 35 831 € soit 42 997.20 € TTC (119.88 € le m² HT)
- Société SM AMENAGEMENT : complexe de 288 m² (24X12) pour un montant HT de 34 000 €, soit 40 800 € TTC (118.06 € le m² HT).

Hormis la Société HUSSON présentant une offre tout acier alors que le cahier des charges retenait un équipement acier-bois, les Sociétés AGORESPACE et SM AMENAGEMENT répondaient à l'ensemble de nos exigences.

Après étude des dossiers, la Société SM AMENAGEMENT, moins disante, a été retenue à l'unanimité par la commission d'Appel d'Offres qui la propose à validation du Conseil Municipal.

François CHATELARD précise que les travaux commenceront fin novembre / début décembre, après la mise en place de la plateforme, pour laquelle, suivant notre marché à bons de commande, nous avons un devis de l'Entreprise COLAS d'un montant de 14 445.60 € TTC.

Le coût de cet investissement atteint donc 55 245.60 € TTC et bénéficie d'une subvention au titre de la réserve parlementaire de 16 000 € (30%) soit un prix de revient net TTC de 39 245.60 € auto financé.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, à la majorité,

APPROUVE le choix de la commission d'appel d'offres et **DECIDE** de retenir la Société SM AMENAGEMENT pour la réalisation du plateau de jeu au montant de 40 800 € TTC ainsi que la Société COLAS dans le cadre du marché à bons de commande pour la plateforme pour un montant de 14 445.60 € TTC.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire,



Claude CODORNIU

Délibération certifiée exécutoire
Compte tenu de sa réception en Sous-Préfecture
De Narbonne, le 18/11/16 et de sa publication le 18/11/16

